

DISTRICT DE PARIS DE FOOTBALL

Ouvert du LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h 6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS Téléphone : 01 88 61 98 40 secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités : Interview

Informations

Formations

Procès verbaux

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

PV de la CDPME du 2 mai 2022

PV de la Commission d'Organisation des Compétitions du 3 mai 2022

KOFFI: « J'AI LA CHANCE D'AVOIR UN GROUPE TRÈS SOUDÉ, AVEC DES JEUNES QUI SE CONNAISSENT ET JOUENT ENSEMBLE DEPUIS LONGTEMPS. »

KOFFI KOSSOU, ENTRAÎNEUR DE L'QUIPE SÉNIOR D2 ET RÉFÉRENT SUR LE FOOT À 11 À L'ASSOCIATION DES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR. ÉGALEMENT ANIMATEUR RÉFÉRENT DES LOISIRS ÉDUCATIFS AU SEIN DE L'ASSOCIATION EN CHARGE DE LA DYNAMISATION, ENTRE CE SECTEUR ET LE CLUB DE FOOTBALL, IL RÉPOND À NOS QUESTIONS.

Décrivez votre club en quelques mots et la relation que vous avez avec celui-ci?

K.K: L'association les Enfants de la Goutte d'Or existe depuis plus de 40 ans et est située dans le 18ème arrondissement de Paris dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. C'est une association qui prône l'éducation par le sport (le sport reste un outil d'éducation) et qui propose aux jeunes du quartier des activités sportives telles que le football ou le taekwondo, mais également un accompagnement à la scolarité. Le Club de football, qui réunit de nombreux jeunes du quartier, les accompagne dans leur évolution scolaire et professionnelle. J'ai une relation privilégiée avec les jeunes du Club car je suis à la fois l'un des entraîneurs de football mais aussi Animateur des loisirs éducatifs tout au long de l'année scolaire. Ces deux fonctions me permettent de suivre de près l'évolution de ces jeunes.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de votre club?

K.K: Je trouve que mon Club évolue de manière positive. Cette saison, on a pu créer trois nouvelles catégories, dont les Vétérans. Le manque d'adhérents dans certaines catégories nous a contraints à les déclarer en forfait général mais nous mettons tout en œuvre pour avoir des effectifs suffisants la saison prochaine afin que cette situation ne se reproduise plus.

Comment avez-vous réussi à gérer la saison avec la crise ?

K.K: Notre travail de proximité et la connaissance des familles nous a permis de garder un lien très étroit avec les adhérents de l'association pendant les confinements. Nous sommes l'une des seules structures à être restées ouvertes lors du premier confinement.

Nous avons mis en place une bibliothèque éphémère, un point d'accueil des familles, des distributions de gels et de masques, des prêt de matériels (stylos, feutres, livres, ordinateurs...). Nous avons aussi réalisé des séances de renforcement musculaire en visio, avons animé des séances Zoom Quiz test (questionnaires animés par nos éducateurs auprès des familles avec des lots à gagner). Nous avons également mis en place de l'aide à la scolarité en distancié ainsi qu'une permanence téléphonique quotidienne auprès de nos licenciés les plus fragiles (réfugiés, demandeurs d'asile...). Ces deux dernières années, les championnats ont été interrompus en milieu de saison en raison de la Covid-19. La reprise a donc été difficile et il a fallu augmenter la période de préparation athlétique pour mieux affronter la compétition.

Comment se passe la première saison au sein du district de Paris ?

K.K: Cette première saison au District de Paris se passe bien. Cela faisait longtemps qu'on attendait la création de ce District. La grande majorité des compétitions ont lieu à Paris et sont accessibles en transports en commun. Ça nous change du District 93 où l'on devait faire appel aux parents véhiculés pour nous rendre dans des stades parfois très éloignés de Paris.

Quelles sont aujourd'hui vos perspectives de développement ?

K.K: Comme je l'ai déjà dit, nous souhaitons, dès la saison prochaine, avoir un effectif suffisamment conséquent pour avoir une équipe en compétition dans chacune des catégories. Nous continuerons également à développer le football féminin avec plusieurs équipes féminines en compétition.

Nous voulons, enfin, recruter de nouveaux éducateurs et continuer à former nos dirigeants, ainsi que des arbitres.

Sur le plan sportif, pouvez-vous nous faire un bilan général de cette saison?

K.K: En ce qui concerne l'équipe Senior D2 que j'entraîne depuis cette saison, le bilan sportif est plutôt positif. On est premier du championnat depuis la troisième journée avec 16 victoires, un match nul et une défaite. Il nous reste encore 4 matchs de championnat à jouer avant la fin de saison et nous allons tout donner pour monter en D1.

En revanche, nous avons perdu trop rapidement en Coupe de France, et avons été éliminés dès notre premier match de Coupe de Paris. J'espère que nous serons plus performants la saison prochaine en Coupe, même si notre priorité reste le championnat.

J'ai la chance d'avoir un groupe très soudé, avec des jeunes qui se connaissent et jouent ensemble depuis longtemps. Nos U14 ont fait une bonne première partie de saison et jouent la montée en poule haute pour la deuxième phase.

Concernant les autres catégories du Club en compétition le bilan sportif est moins bon du fait d'un manque de joueurs et d'éducateurs. Des équipes ont été déclarées en forfait général, d'autres sont mal classées.

Nous allons continuer à travailler pour progresser sur nos points faibles afin d'avoir des équipes plus compétitives la saison prochaine sans oublier le volet éducation par le sport qui reste un axe essentiel de notre développement.







PASSAGE DE LA LUCARNE D'ÉVRY À PARIS

La semaine dernière, la "Lucarne d'Évry" s'est déplacée sur 3 installations parisiennes :

- Le mercredi 27 avril 2022 au stade Émile Anthoine, Paris 15ème
- Le vendredi 29 avril au TEP Tristan Tzara, Paris 18ème
- Et le samedi 30 au Stade Charlety, Paris 13ème.

C'était l'occasion pour de nombreuses parisiennes et parisiens de relever le défi.

Pour le lancement de cette tournée parisienne, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des sports, des Jeux Olympiques et Paralympique et de la Seine, M. Pierre Rabadan et le Conseiller délégué en charge du sport de proximité, M. Karim Ziady ainsi que le District Parisien se sont rendus au Stade Émile Anthoine.

Sous un beau soleil et avec une belle ambiance, les parisiennes et parisiens présents ont tenté leur chance afin de se qualifier pour la finale qui aura lieu à Évry en Juillet.

INTERDISTRICT 4



Le vendredi 29 avril c'était au tour de la sélection U14 de se rendre à Morfondé pour y affronter les sélections des districts : 78, 93 et 95.

La sélection U14 était composée de joueurs représentants de l'Espérance Paris 19, de la Salésienne de Paris, de Paris Alésia, du PUC, de l'ES16, de Solitaires FC et de CFF Paris.

Notre sélection s'est brillamment distinguée avec 3 victoires en autant de matchs. Une victoire 1-0 contre le district 93 avec un but de llan. Malgré une égalisation de Jean-Vincent contre le district 95, le match se termine aux tirs au but. Contre le district 78 c'est match nul !Yanis, Nawfel et Daouda ont obtenu la victoire grâce à leurs 2 tirs au but chacun, un grand bravo à Romain le gardien qui a sorti 2 tirs.



ANNONCES RECRUTEMENT



Paris Pouchet XVII recrute des éducateurs et éducatrices, pour les écoles de football, section féminine, U16/U18 et Seniors. Pour en savoir plus : 551469@lpiff.fr ou au 06.60.12.70.81



L'Académie Football Paris 18 recrute un médiateur insertion jeunesse (F/H).

Pour en savoir plus : academiefootballparis18@gmail.com ou au 01.58.20.14.84



FC Paris Arc-En-Ciel recrute un(e) coach et un(e) coach adjoint(e).

Pour en savoir plus : dir.sport.fcpaec@gmail.com

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER SI VOUS RECHERCHEZ DE NOUVEAUX MEMBRES POUR LA SAISON 2022/2023

secretariat@district75foot.fff.fr

CHASEARBIRE

DE NOUVELLES INFORMATIONS

De nouvelles informations concernant la Classe à Horaires Aménagés Arbitre.

La classe ouvrira dans le lycée François Villon dans le 14e arrondissement de Paris, dès la rentrée prochaine. Cette formation sera destinée aux élèves qui entreront en 3eme et en 2nde à la rentrée 2022/2023.

Les futurs élèves de cette CHASE Arbitres seront regroupés avec des élèves d'autres CHASE de l'établissement.

Ils bénéficieront d'un emploi du temps aménagé avec 3 après-midi par semaine de cours sur l'arbitrage. Le mardi et le jeudi, les élèves suivront des cours théoriques sur l'arbitrage. Et le mercredi, les élèves iront arbitrer les matchs de l'UNSS.



La CHASE Arbitre est une belle opportunité pour les élèves souhaitant évoluer dans un milieu sportif et progresser au niveau de l'arbitrage.

La clôture des inscriptions est mi-mai.

Si vous êtes intéressé(e)s, veuillez nous contacter au plus vite via le mail du secrétariat secretariate district 75 foot. fff. fr ou par téléphone (01 88 61 98 41).









La Fédération relance pour la 4e année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés et instances déconcentrées.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Educatif Fédéral
- La dynamisation de l'arbitrage amateur

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 3 actions au maximum.

Un seul et unique dossier par porteur de projet (comprenant 1, 2 ou 3 action(s) devra être créé et déposé sur Le Compte Asso.

Le dossier devra être déposé au plus tard le 31 mai 2022 sur la plateforme Le Compte Asso (le code à insérer dans « <u>Compte Asso</u> » pour notre Région est le 1130) : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php

Conditions de financement:

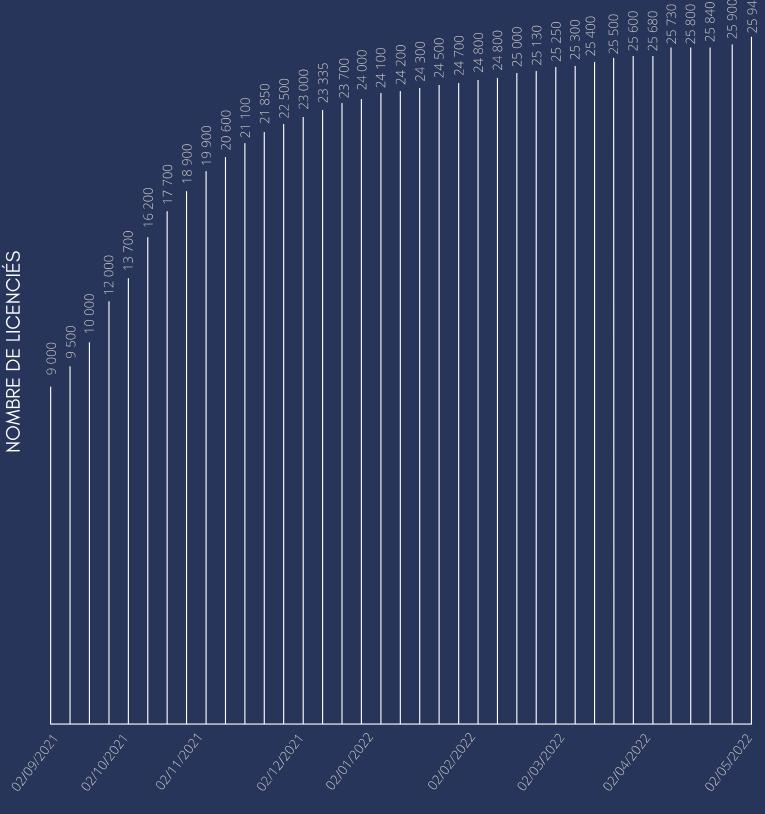
Pour être financée, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022. Retrouvez les conditions d'éligibilités et de financement ainsi que les actions éligibles dans les notes de cadrage FFF ANS (clubs et instances) disponibles ici :

https://fffwaad-my.sharepoint.com/personal/mferri_fff_fr/_layouts/15/onedrive.aspx? id=%2Fpersonal%2Fmferri%5Ffff%5Ffr%2FDocuments%2FNotes%20de%20cadrage%5FFFF%5FANS&ga=1

Pour toute question relative à cette campagne FFF ANS PSF, contact mail : Campagne-ansæfff.fr

NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25 000 licenciés et licenciées.



ARTICLE 11

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :



<u>Division Départementale 1</u>

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le ChampionnatNational U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17)et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et/ou U16 et/ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.



<u>Division Départementale 4</u>

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

EN PÉRIODE NORMALE	du ler juin	au 15 juillet →
HODS DÉDIONE	du 16 juillet	au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le ChampionnatRégional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors périodenormale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

BREGES

SUITE À LA SAISON BLANCHE

SUR LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CACHET MUTATION

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021) :

DISCIPLINE

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées cidessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

EDUCATEURS ET EDUCATRICES

PROCHAINES FORMATIONS

MAI

Module éducateur U9:

• 26/05/2022 au 27/05/2022 : U9 - Module 7-8 ans.

Lien d'inscription: https://inscription-formations.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U9

Module éducateur U11 :

• 30/05/2022 au 31/05/2022 : U11 - Module 9-10 ans

Lien d'inscription: https://inscription-formations.fff.fr/sessions/8009/CFF1-U11

Module éducateur U15:

• 24/05/2022 au 25/05/2022 : U15 - Module 13-14 ans

<u>Lien d'inscription : https://inscription-formations.fff.fr/sessions/8009/CFF2-U15</u>

Certification CFF1 - CFF2- CFF3:

04/06/2022

FICHE D'INSCRIPTION:

LPIFF_CFF&Modules_Fiche d'inscription-S21-22_district 75_PASS VACCINAL.pdf (alcuin.com)

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite. Les places sont limitées.



COMISSIONS DE LA SEMAINE

PROCÈS VERBAUX

- CDPME du 2 mai 2022
- Commission d'organisation des compétitions du 3 mai 2022





Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 02/05/2022

Président: M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents: MM. Jean-François CHERUBIN - Gaston GUENA - Pierre-Yves KERLOC'H **Excusés**: MM. Arnaud CIVIT - Ndala MAKANGU - Éric SANDJIVY - Lucien SIBA (CDA).

Assiste: M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h15

INFORMATIONS

Dossier transmis par la commission de discipline du 29/03/22, la commission prend note et décide de désigner un arbitre officiel à la charge du club recevant pour les matchs à domicile de la catégorie U14 D3.B AS Paris / Paris 13 Atlético 4 du 28 /05/22 et AS PARIS / Enfants Goutte d'Or du 04/06/22.

- Match n° 23404289 ESP Paris 19 / ES 16ème U14 D1 du 12/02/22
 - * invitation des présidents et éducateurs des deux clubs le lundi 9 mai 2022 à 19 heures
 - * courriel envoyé aux clubs concernés le 26/04/22.

Match n° 23409835 ESC XV / ES Paris XIII seniors D3. B du 08/05/22

vu le classement actuel des deux équipes la commission décide de désigner 3 arbitres officiels à la charge du club recevant (le ESC XV club demandeur).

Match n° 23485949 RC Paris 18 / Championnet CDM D1 du 08/05/22

vu le classement actuel des deux équipes il faut prévoir un arbitre officiel.

La commission décide de désigner 3 arbitres officiels si possible, à la charge des 2 clubs et transmet le dossier à la CDA pour donner suite.

Match n° 24144676 MINHOTOS / ES 16^{ème} Anciens D2. B du 08/05/22

Vu le classement actuel des deux équipes, la commission décide de désigner 3 arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge du club de l'ES 16^{ème} (club demandeur).

- Règlement CDPME

Le Règlement de la CDPME a été adopté à l'unanimité par le comité directeur du district 75 lors de sa réunion du 31/03/22.

- **Organisation des finales départementales du 11 et 12 juin 2022**. Celles-ci auront lieu au stade Jules Ladoumègue à Paris 19ème. Un délégué officiel sera désigné sur chaque rencontre.
- La remise des attestations et badges des délégués officiels se tiendra **Le lundi 23 mai 2022** à 19h00 au siège du District 75.
- Séance levée à 20h25.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 03/05/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents: MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH -

Éric SANDJIVY

Assiste: M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

JEUNES

U14

Match n° 24496210 Paris 15 AC 2/ Enfants Goutte d'Or D3.B du 07/05/22.

Courriel des Enfants Goutte d'Or du 29/04/22 demandant le report de la rencontre, motif : participation à une animation lors de la cérémonie de la finale de coupe de France du 07/05/22. Doublé par une demande sur footclub : Accord des 2 clubs pour jouer le 06/05/22.

La commission donne son accord.

Match n° 23930523 Viking Paris / Pitray Olier Paris 2 D4. B du 07/05/22

Demande de modification sur footclub: Accord des 2 clubs pour jouer le mercredi 18/05/22

La commission donne son accord.

Match n° 23404546 Maccabi Paris 2 / Paris 13 Atlético 3 D2.A du 14/05/22

Demande de modification sur footclub : Accord des 2 clubs pour jouer le 21/05/22

La commission donne son accord.

U16

Match n°23434533 CFFP 3/ JAM D3.A du 10/04/22

Reprise du dossier suite aux explications et la présence des deux équipes le jour du match sans pouvoir avoir accès au terrain.

La commission fixe la rencontre au 22/05/22

Match n° 23927439 PUC 3 / Pitray Olier Paris 3 D3.D du 08/05/22

Demande de modification sur footclub : Accord des 2 clubs pour jouer le 22/05/22

La commission donne son accord.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23931836 DOUZIEME CA / PARIS 13 ATLETICO 2 Anciens + 45ans du 24/04/22

3ème ET DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23927024 HOMENETMEN A. / ANTILLAIS PARIS 19è Séniors D4.B du 03/04/22

Match n° 23963733 PARIS US SUISSE / COURONNES OFC Anciens D2.B du 17/04/22

Match n° 23931819 DOUZIEME Ca / P.U.C. Anciens + 45 ans du 03/04/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21) RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21) MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21) US SPEALS (PV du 09/11/21) PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22) PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21) PARIS 15 AC (PV du 26/04/22) SUISSES DE PARIS 2 (PV du 26/04/22)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21) FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21) PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021) ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21) ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21) RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21) ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21) ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22) CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)

ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21) ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21) FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21) RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21) ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22) PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21) PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21) PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

FINALISTES : PARIS CA - PARIS 13 ATLETICO 2 sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES: PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2

COUPE 75 CDM

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20

FINALISTES : AF PARIS 18 - PITRAY OLIER PARIS

COUPE 75 U18

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16

FINALISTES: PARIS 13 ATLETICO 2 - SALESIENNE

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14

FINALISTES: PARIS FC - PARS 13 ATLETICO

COUPE 75 U14 Amitié

FINALISTES: PARIS ALESIA FC 2 - PARIS 13 ATLETICO 3 sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 Anciens

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE football loisirs et critériums de SA M & SA APM

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club